

Les médias congolais, victimes d'un processus électoral chancelant

Serge BAILLY

Responsable du programme
d'appui aux médias congolais
du GRET à Kinshasa*
bailly@gret.org

Alors que le processus de transition en République démocratique du Congo (RDC) bat de l'aile, la presse congolaise a réussi à éviter les écueils de l'ethnicité, malgré quelques dérapages dans les journaux et à la télévision publique. Les regains de tension observés depuis plusieurs mois avec le voisin rwandais ne sont pourtant pas sans effet sur le climat politique et sur les médias dont plusieurs sont l'objet de manipulations avec le rapprochement des échéances électorales. La télévision en particulier devient un enjeu décisif pour les partis qui, en lieu et place des armes, cherchent à contrôler les sources d'information. Plusieurs chaînes ont été interdites en ce début d'année.

Le 16 août 2004, le vice-président congolais Azarias Ruberwa signe l'arrêt de la transition¹. Le massacre de Gatumba au Burundi est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Alors que les assaillants de Gatumba éliminaient femmes et enfants dans ce camp de fortune², les députés discutaient depuis plusieurs jours pour déterminer les contours de la loi sur la nationalité congolaise. Attentive aux débats parfois houleux, la presse refuse globalement d'adhérer à l'apparition d'un nouveau mot dans le vocabulaire. Le concept de « congolité » ne rappelle-t-il pas la thèse de l'« ivoirité », chère aux présidents Guei et Gbagbo ? « *Quand on observe les événements qui se bousculent en Côte d'Ivoire, on peut se rendre compte que le*

concept de « congolité » peut causer plus de dégâts que de dividendes, au détriment du peuple », commente l'éditorialiste du journal *Le Potentiel*³.

La presse dans son ensemble, malgré une précarité économique sans pareil, évite de jeter de l'huile sur le feu, n'hésitant pourtant pas à succomber aux appels à la défense nationale et à accabler le Rwanda de tous les maux. Les journaux de la presse indépendante – *Le Phare*, *Le Potentiel*, *La Référence Plus* – sont partagés entre leurs sentiments nationalistes et le respect de la déontologie, d'autant qu'ils ont porté sur les fonts baptismaux un Observatoire des médias censé réguler la profession. Ce qui donne à l'intérieur des pages d'un même journal des opinions contradictoires, prouve que le débat existe et qu'il n'est pas facile à mener dans une période aussi trouble.

La Haute autorité des médias (HAM), l'instance de régulation du pays⁴, est attentive aux dérives ethnistes. Elle a, lors de sa première session plénière, tenue fin 2004, répondu aux nombreuses plaintes en rapport avec l'intrusion de sentiments de haine dans les médias congolais. Les propos du vice-président Azarias Ruberwa (parti RCD, proche du Rwanda) faisaient explicitement mention du « comportement xénophobe exprimé à travers certains médias public et privé » dont l'émission *Forum des As* de la RTNC (Radio Télévision nationale congolaise) et le journal *L'Avenir*, tous deux considérés comme proches du gouvernement.

Ces critiques ne sont pas les premières. Un rapport de l'institut sud-africain, South Corporation Journalism, rapporte que « 90% des journaux congolais excellent dans l'injure, la diffamation et l'incitation à la vengeance des Congolais contre les Congolais ». Le président de la HAM, Modeste Mutinga, rappelle donc que les médias « ont le droit de la contradiction intellectuelle dans un langage correct et courtois » à l'égard des animateurs des institutions. Mais il demande aux médias de mieux distinguer, dans le corps de leurs pages ou de leurs programmes, les articles d'information des articles d'opinion. Les journalistes congolais passent en effet de l'un à l'autre, sans s'encombrer de précautions, jouant souvent sur le flou d'une information pour glisser vers l'opinion.

La presse congolaise porte une étrange prédilection pour le commentaire, négligeant souvent les faits. L'information peut être une simple rumeur, pourvu que le commentaire soit percutant. Les journalistes, sous influence, n'existent réellement que s'ils traitent l'actualité politique. Et s'ils sont attirés par les sujets de société, l'économie ou la culture, ils ne bénéficient le plus souvent d'aucune reconnaissance. Pour exister, il faut être proche du pouvoir, que ce soit pour le légitimer ou le critiquer.

Reprise en main des médias par le gouvernement

À la fin de mai 2004, les journaux, aux prises avec l'occupation des villes de Goma et Bukavu à l'Est du Congo, stigmatisent avec vigueur les troupes des commandants Mutebusi et Nkunda, considérés comme les bras armés du Rwanda. Ces événements vont amener le gouvernement à durcir le ton envers les journalistes. Les responsables de l'audiovisuel sont particulièrement visés. Le ministre de la Presse et de l'Information d'alors, Vital Kamerhe, diffuse le 27 mai 2004, un communiqué stipulant notamment qu'« *en rapport avec la situation qui prévaut à Bukavu [...], il est strictement interdit à toutes les chaînes de radio et de télévision sur l'ensemble du territoire national, de diffuser des messages de nature à envenimer la situation [...], et que toute personne qui ira à l'encontre de ces dispositions s'exposera à des sanctions prévues par les textes organisant les services de sécurité et de défense du territoire [...]* ».

Les tensions au Sud Kivu provoquent des manifestations de colère à Kinshasa et dans plusieurs villes du pays, où la Monuc (Force de maintien de la paix des Nations Unies) se voit accusée d'avoir fermé les yeux sur les mouvements des insurgés. Le sentiment anti-rwandais est à fleur de peau au sein de la population, le gouvernement n'hésitant pas à laisser faire les émeutiers avant de reprendre la situation en main. Sous le titre « Une destructrice censure », *Le Potentiel*⁵ se demande pourquoi il faut « *chercher ailleurs la vérité sur les faits et les événements qui se produisent chez nous* », regrettant que « *les responsables congolais qui, après avoir laissé le peuple suivre en direct le film complet des manifestations de colère, en ont trié pour la rediffusion quelques séquences pour les besoins de la cause* ».

Alors que l'action du gouvernement sur le terrain est critiquée par la presse, Vital Kamerhe confirme, le 12 juin 2004, l'avertissement déjà donné aux médias, l'élargissant cette fois à la presse écrite. Il y est notamment dit « *qu'en cette période des événements troubles (Bukavu et Kinshasa), la gestion de l'information relève des actions stratégiques en rapport avec les questions liées à la défense et à la sécurité intérieure de l'État [...], et que les rédactions qui agiront dans le sens de publier des informations tendancieuses, notamment les discours incitant à la haine ethnique et à la désobéissance civile, tout comme celles qui tiendront des propos tendant à démoraliser les forces armées congolaises ou à traiter avec légèreté tous ces événements malheureux [...] se verront appliquer toute la rigueur de la loi* »⁶.

Quelques jours plus tard, alors que Kinshasa vient à peine de balayer les stigmates des émeutes, intervient une nouvelle tentative de coup d'État, la deuxième depuis le début de l'année 2004. Présentant à la presse une dizaine de soldats soupçonnés d'avoir manigancé le coup, le ministre

Kamerhe tient un discours musclé, enjoignant les journalistes à adhérer aux thèses du gouvernement. « Qui n'est pas avec nous est contre nous », aurait pu résumer le ministre de l'Information.

Le même personnage, devenu Secrétaire général du PPRD (Parti du peuple pour la reconstruction et le développement), a fait main basse sur la RTNC, la télévision nationale qui, oubliant toute référence de service public, s'est muée sous sa houlette en organe de propagande du parti de Kabila. Cette même télévision, qui vouait autrefois allégeance à Mobutu, reste prisonnière du carcan de quelques caciques de l'État qui l'utilisent en fonction de leurs intérêts.

La RTNC s'est par exemple vu reprocher d'avoir émis un « embargo » sur les points de presse du vice-président Azarias Ruberwa, en charge de la commission « politique, défense et sécurité ». Plusieurs responsables du Sénat ainsi que le président de la Haute autorité des médias ont accusé l'administrateur général de la RTNC, Emmanuel Kipolongo Mukambilwa, de se livrer à de « la rétention d'information, de barrer de manière délibérée l'accès aux médias publics à d'autres courants politiques ainsi qu'aux traitements discriminatoires dont certains partis ou regroupements politiques feraient l'objet de la part des médias publics⁷ ».

Le président de la HAM a fait remarquer que ce point de presse avait d'ailleurs été couvert par des micros et caméras de la RTNC, ce qui violerait selon lui « l'esprit et la lettre de l'accord global et inclusif » signé à Pretoria. Le dossier connut un certain rebondissement avec la décision d'un journaliste de la RTNC de « violer » l'embargo et de diffuser quelques extraits de la conférence de presse dans son édition de 23 heures. Ce qui entraîna une violente réaction de sa hiérarchie, avec menace de suspension du journaliste.

Les médias publics sont manipulés sans équivoque ni fausse pudeur. Il y a longtemps que la RTNC a perdu de sa crédibilité, un certain nombre de journalistes confondant service public et service du gouvernement. Les dérapages ne sont jamais très loin. Les médias sont donc largement sous influence. Dans la presse écrite, les quotidiens *L'Avenir*, *Le Palmarès* et *Uhuru* roulent ouvertement pour le gouvernement, tandis que *La Référence Plus*, qui fut un journal majeur au moment de la Conférence nationale souveraine du début des années 1990, a une ligne éditoriale erratique, tantôt proche du parti au pouvoir, le PPRD, tantôt proche de celle du RCD de Azarias Ruberwa.

Fragilité financière et contrôle politique

La fragilité financière des médias est utilisée par le gouvernement qui connaît les difficultés de la presse écrite et le manque de moyens de la RTNC pour remplir sa mission. La pénurie de moyens explique la servilité, sinon la complaisance, de bon nombre de médias, plus préoccupés par leur survie quotidienne que par les tentatives de musellement. Qu'un journal important de la place kinoise affiche un tirage d'un millier d'exemplaires est exceptionnel. Et pourtant, pas moins de 70 journaux sont dénombrés à Kinshasa, dont une cinquantaine n'affiche pas de parution régulière. Les hommes politiques, soucieux de coups d'éclat, n'hésitent pas à créer des titres de toutes pièces, pourvu que leurs opinions trouvent là un écho favorable.

L'audiovisuel est aussi soumis à toutes les pressions. Non content d'avoir fait main basse sur la télévision publique, le PPRD a des intérêts économiques dans les chaînes privées RGTA et Horizon 33 et a lancé sa propre chaîne privée, Digital Congo, avec des fonds qui proviennent directement de la présidence.

Tout se passe donc comme si les proches de Kabila avaient, avec l'approche de l'échéance électorale, verrouillé les médias publics et privés audiovisuels, qui seront les grands arbitres du premier grand vote historique de l'histoire du Congo. L'opposition, MLC (Mouvement pour la Libération du Congo) en tête, a aussi fait de la télévision son cheval de bataille. Le groupe de Jean-Pierre Bemba possède des actifs dans Canal Kin TV et dans une chaîne d'information alors que les ex-mobutistes du MPR ont créé la chaîne Global TV.

Comment la HAM gèrera-t-elle la question du temps d'antenne des partis dès lors que plusieurs télévisions sont propriété, en tout ou en partie, d'hommes politiques ? Comment les journalistes de ces chaînes, dont la plupart ont déserté la chaîne publique, vont-ils pouvoir faire leur travail sans devenir les propagandistes des commanditaires ?

Le problème d'accès des acteurs politiques aux médias publics est ressenti par la HAM comme une nécessité, en amont et en aval du processus électoral. Un effort budgétaire a été exigé du Gouvernement de transition pour doter la RTNC d'émetteurs et autres équipements techniques devant lui permettre de couvrir la totalité du territoire national. « *Comment comprendre qu'en plein 21^e siècle et à l'aube des élections qui sont d'une importance capitale, que Kinshasa, le siège des institutions soit coupé sur le plan communicationnel du reste du pays ; le signal de la RTNC ne se limite qu'à la seule ville-province de Kinshasa. Pire, la radiodiffusion nationale se fait transporter sur les ondes de radios privées au mépris de la souveraineté nationale* », soutient Modeste Mutinga lors de l'Assemblée plénière de la

HAM en octobre 2004. « Il en est de même de l'Agence Congolaise de Presse (ACP), complètement déconnectée d'avec toutes ses antennes provinciales. Faute d'une logistique adéquate, les dépêches en provenance de certaines contrées de l'intérieur du pays, souvent remises à un voyageur de bonne volonté, parviennent à la rédaction centrale de l'ACP, une ou deux semaines après leur expédition, alors qu'en matière d'agence de presse, l'immédiateté reste le principe sacré. Il y a donc péril en la demeure et cette situation doit interpeller le gouvernement. »

De plus, les médias publics sont délaissés au profit des médias privés, de la même manière que les Lignes Aériennes Congolaises, société nationale, et sont totalement paralysés en faveur de certaines entreprises privées, propriétés de certains hauts responsables politiques. Le secrétaire général de l'Organisation de défense des journalistes, Journaliste en Danger (JED), s'indigne de cet état de fait : « On peut aussi comprendre qu'il y a une sorte de volonté de liquider ou de laisser mourir les médias publics au profit des médias privés qui poussent comme des champignons, pour des raisons électoralistes. Il s'agit apparemment de la même stratégie qui a été utilisée pour liquider ou paralyser certaines sociétés nationales dans le transport ou la communication, en faveur des entreprises privées, propriétés de certains hauts responsables politiques. Cette situation déplorable de la RDC milite plus que jamais en faveur d'un audit pour l'émergence et la consolidation d'un véritable service public de diffusion en RDC de par son fonctionnement, son financement et sa gestion. »

La télévision, devenue mirage aux alouettes, est en phase de dérégulation sauvage. Seule une autorisation du ministre des Télécommunications et un vague cahier des charges, dont personne ne contrôlera jamais le respect, sont nécessaires pour avoir « sa » télévision à soi. La plupart des chaînes diffusent leurs émissions sans même se conformer aux grilles de programmes déclarées auprès de la Haute autorité des médias. Sans modèle économique crédible, vouée à la surenchère et à l'amateurisme, cette télévision est devenue le principal média d'information d'une population en panne de repères. « La télévision kinoise est envahie ces temps-ci par les gens qui s'improvisent journalistes "moutons rouges", venus de tous les horizons, c'est-à-dire mécaniciens, architectes, économistes, juristes, sociologues, etc., lesquels n'ont absolument pas [de notions de journalisme et d'animation]. Le chômage qui sévit en Rd.Congo pousse certaines personnes ayant des relations avec une haute hiérarchie de l'organe de presse d'y entrer par la fenêtre en lieu et place de la grande porte et ce, après avoir suivi un cursus de formation de journaliste. »

L'abandon du service public se conjugue aussi avec la floraison des chaînes privées dont un grand nombre à Kinshasa sont propriétés des « églises du réveil », ces groupes sectaires issus des mouvements pentecôtistes américains qui prolifèrent sur la misère sociale de la

population. La collusion entre ces églises et certains hommes politiques est connue. Des responsables comme le vice-président Azarias Ruberwa n'hésitent pas à se faire valoir comme des serviteurs de Dieu, ce dernier ayant reçu le titre de membre à vie du « Full Gospel ». Le ministre Eugène Diomi visite lui aussi les églises du réveil tandis que le vice-président de la HAM, Mr Sakombi, ancien propagandiste du maréchal Mobutu, a mentionné sur sa carte de visite sa fonction de pasteur évangéliste.

À l'instar de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Nigéria, etc.) et d'Afrique centrale (Congo, Gabon, etc.), le fatras de la religiosité a envahi le corps politique, au point de susciter les craintes de l'Église catholique officielle. *« Cet envahissement de l'espace religieux par les hommes politiques doit attirer l'attention des responsables religieux et la vigilance des chrétiens... On peut constater que certaines églises sont en train de devenir des cadres de propagande de certains hommes politiques en quête d'une légitimité en dehors des élections. Il n'est pas surprenant d'entendre des chants religieux à l'honneur de ces hommes politiques lors de leurs passages dans des assemblées religieuses¹⁰. »*

Les médias religieux occupent une place préoccupante dans un paysage médiatique qui confond harangue et information. La Haute autorité des médias a dû prendre des dispositions contre la chaîne Nzondo TV, dirigée par le pasteur Denis Lessie. Cette chaîne avait diffusé, le 22 novembre 2004, une émission « Tribune populaire » au cours de laquelle plusieurs intervenants ont appelé à des troubles au cas où les élections ne se dérouleraient pas en juin 2005. De plus, le même pasteur s'était mué en intervenant, renforçant ses propos par des messages prophétiques. Après avoir relevé deux fautes professionnelles relatives aux émissions à « téléphone ouvert », la Commission de la HAM a décidé la suspension pour trois mois de l'émission incriminée¹¹.

Entre patriotisme et trahison

Les dangers qui guettent les médias congolais tiennent donc au moins autant aux questions de contenu qu'aux liens structurels qui lient certains médias à leurs commanditaires, rarement désintéressés. Chaque fois que le pays entre dans une zone de turbulence avec le Rwanda, les appels au patriotisme s'étalent à la Une des journaux, tandis que les débats télévisés font office de défouloir.

Comment s'étonner alors que le président de la Haute autorité des médias en personne fasse écho aux préoccupations nationalistes. *« Si le militaire a son fusil et ses munitions pour aller au front, le journaliste a sa plume et son micro pour défendre l'unité, l'intégrité et la souveraineté de notre*

pays », expliquait en décembre 2004 Modeste Mutinga lors d'un point presse consécutif à l'incursion de forces rwandaises au Congo¹². Il rappelait au passage aux médias et journalistes les préscrits de l'article 78 de la loi du 22 juin 1996 portant exercice de la liberté de la presse en RDC. Au terme de cet article, sont punis de trahison « *tous ceux qui, en temps de guerre, auront incité les forces combattantes à passer au service d'une puissance étrangère, sciemment participé à une entreprise de démoralisation de l'armée ou de la population dans le but de nuire à la défense nationale, livré (directement ou indirectement) à une puissance étrangère un renseignement, document ou procédé qui doit être tenu secret dans l'intérêt de la défense nationale* ».

Cette prise de position suscita diverses réactions dont celle de l'ONG Journaliste en Danger¹³ qui rappela que « *la mission principale de la Presse consiste à chercher et à diffuser des informations nécessaires à la connaissance et au débat démocratique dans un pays plutôt que de "défendre l'unité, l'intégrité et la souveraineté du pays"* ».

Quelques jours plus tard, ce sont 11 journalistes de la presse privée qui seront accusés par les responsables de la HAM et du Ministère de la Presse et Information d'avoir été à Kigali pour interviewer Charles Morigande, ministre des Affaires étrangères et Paul Kagame, président du Rwanda. Le ministre de l'Information, Henri Mova Sakanyi, juge alors « [...] *inadmissible et regrettable que la presse congolaise serve de marchepied et de diffuseur de la propagande rwandaise au moment où les troupes rwandaises occupent une partie du territoire congolais et sèment la mort et la désolation au sein de nos compatriotes de l'est[...] L'instrumentalisation d'une certaine presse congolaise par le président rwandais est un acte perfide de haute volée et un coup de relations publiques qui est une première dans les annales de la guerre médiatique*¹⁴. »

Il suffit que les journalistes congolais interviewent des officiels rwandais pour être accusés de trahison. Le débat est vif en RDC et le rapprochement des élections, prévues pour juin 2005 mais reportées à une date ultérieure, exacerbe les polémiques.

Au cœur des enjeux politiques, les médias font l'objet de chantage. Le 18 janvier 2005, les chaînes de télévision CKTV (Canal Kin TV) et CCTV (Canal Congo TV) ainsi que la RALIK (Radio Liberté Kinshasa), propriétés de M. Jean-Pierre Bemba, l'un des vice-présidents du gouvernement de transition, ont été contraintes au silence après une interruption du signal. En cause, la diffusion de la conférence de presse de Joseph Olenghankoy, ancien ministre des Transports et des communications, qui s'en est pris vertement au président de la République M. Joseph Kabila, le traitant « *d'étranger* » et l'accusant, avec

sa famille biologique et politique, de détournement de fonds, d'enrichissement illicite, de « *collusion avec les forces d'agression [ndlr : l'armée rwandaise]* », de possession d'une « *milice privée constituée des Interahamwe et ex-FAR (forces armées rwandaises)* », forces accusées d'avoir perpétré, en 1994, le génocide au Rwanda.

Le même jour, le ministre de la Presse et de l'Information signait une note circulaire dans laquelle il intimait l'ordre aux stations de radio et télévisions confessionnelles et thématiques de « *s'interdire de diffuser des émissions politiques et des journaux (parlés ou télévisés) ou de servir de support à la propagande politique, sous peine de l'application des peines prévues par la loi* ». Le ministre décidait, dans la même lettre circulaire, la suspension, jusqu'à nouvel ordre, de toutes les émissions à téléphone ouvert « *pour éviter la continuation des vices déplorés ci-haut et mettre en place des mécanismes adéquats d'encadrement des émissions* ».

Cette réaction brutale a ébranlé l'ensemble des médias qui, tout en condamnant les propos excessifs de Monsieur Olenghankoy, se sont demandé s'ils allaient pouvoir continuer leur devoir d'informer. La note circulaire consacrait l'inviolabilité de la personne du chef de l'État, ce qui laisse peu de place à la critique¹⁵. Plus fort encore, l'interdiction faite aux chaînes thématiques de diffuser des émissions politiques conduisit immédiatement les gouverneurs du Katanga et du Kasai Oriental à suivre la circulaire à la lettre. Les radios associatives et communautaires, pressenties pour jouer un rôle au cours des élections, se sont vu interdire de faire de l'information. L'ARCO (Association des radios communautaires) s'est inquiétée de la dérive démocratique et a engagé une partie de bras de fer avec le gouvernement. « *Troisième secteur du paysage audiovisuel congolais, nous sommes assujettis aux privés commerciaux alors même que nous sommes sans but lucratif et rendons des émissions d'intérêt général. Aujourd'hui, nous sommes assimilés aux thématiques alors que la majorité d'entre nous, avons un format généraliste* », écrivit son président Freddy Mulongo. Une journée « radio silence » fut organisée le 23 février 2004.

La circulaire du ministre Mova fit l'objet de vives critiques. Les médias locaux ainsi que les organisations internationales de défense de la liberté d'expression se sont montrées scandalisées par cette ingérence sur le terrain de la Haute autorité des médias. Celle-ci finira par déclarer illégale la circulaire du ministre de la Presse et de l'Information, preuve que les deux structures, la HAM héritière des accords de Sun City, et le ministère de la Presse et de l'Information sont engagés dans un conflit de compétences.

Même si les effets de la circulaire sont retombés comme un soufflé, ils démontrent l'extrême nervosité des partis au pouvoir dans la dernière ligne droite des élections. Ce n'est pas un hasard si cette interdiction est tombée à un moment où deux partis PPRD (parti au pouvoir de Kabila) et MLC (parti de Jean Pierre Bemba) s'envoyaient les plus vils arguments. C'est que la guerre, si elle ne se fait plus dans les forêts de l'Équateur ou dans les collines du Nord Kivu, s'est aujourd'hui déplacée sur les plateaux de télévision.

La culture du débat doit encore faire ses preuves au Congo. Mais chacun sait que, redoutant pour la plupart le verdict des urnes, les responsables politiques congolais ont tout intérêt à freiner le processus électoral et à faire monter la tension. Quitte à mettre en danger un processus historique de sortie de conflit, parrainé par la communauté internationale. L'enjeu de la pacification repose donc en grande partie sur les épaules des médias congolais dont l'ossature économique est fragile et perméable aux influences. Et pourtant, il va falloir apprendre à faire la paix avec les mots pour éviter une réplique de la tristement célèbre Radio des Mille Collines qui émettait 10 ans auparavant du Rwanda voisin ■

Notes

- * Le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET), ONG française, mène un programme d'appui aux médias en RDC, financé par l'Union européenne pour une durée de trois ans.
- 1. En décembre 2002, au terme de longues négociations, l'accord « global et inclusif » a été signé à Pretoria. Un gouvernement dit de transition voyait le jour, il rassemblait les représentants des partis en guerre, le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), le Mouvement de libération du Congo (MLC), l'Opinion politique, les Forces vives, le Rassemblement congolais pour la démocratie/Mouvement de libération (RCD/ML), le Rassemblement congolais pour la démocratie/National (RCD/N), les Mai-Mai – qui ont accepté « de mettre en place un Gouvernement d'union nationale qui permettra d'organiser des élections libres et démocratiques au terme d'une période de transition ». Cette période de transition doit se terminer avec les élections dont l'issue doit déterminer l'émergence d'un gouvernement élu.
- 2. Dans la nuit du 13 au 14 août 2004, le camp des réfugiés de Gatumba fut attaqué par une coalition formée des Forces congolaises, des Interahamwe (Hutus ayant participé au génocide rwandais et réfugiés en territoire congolais) et des éléments burundais du FNL. Cette attaque visait prioritairement les Banyamulenge hébergés dans ce camp.
- 3. *Le Potentiel*, 9 août 2004, Éditorial, « Congolité, un concept à bannir ».
- 4. La HAM est l'une des cinq institutions de la transition. Son champ d'action concerne l'ensemble de la régulation du paysage audiovisuel congolais.

5. *Le Potentiel*, 8 juin 2004, Éditorial, « Une destructive censure ».
6. Note circulaire n° 001/CAB.MIN/PRES&INFO/2004 portant sur le « strict respect des consignes éditoriales en cette période de crise ».
7. *La Référence Plus*, 5 août 2004.
8. Rapport annuel de « Journaliste en danger » sur l'état de la liberté de la presse en Afrique Centrale (décembre 2004) par Tshivis Tshivuadi, secrétaire général de JED.
9. *Journal Uhuru*, 11 décembre 2004.
10. Revue *Renâitre*, 15 novembre 2004 (proche de l'Église catholique officielle).
11. Assemblée générale de la HAM du 6 au 8 décembre 2004. « *Les émissions radiotélévisées à téléphone ouvert astreintes au même titre que les autres programmes au respect de l'éthique et la déontologie des professionnels des médias, lesdites émissions ne doivent être confiées qu'aux professionnels ayant reçu la formation académique requise et ayant acquis une expérience minimale de deux ans ou aux professionnels justifiant de cinq ans d'expérience dans la profession.* »
12. Conférence de presse tenue le 17 décembre 2004 sur la situation de guerre qui sévit à l'est de la RD du Congo.
13. JED dénonce toute tentative d'embrigadement des médias pendant le conflit (20 décembre 2004). Face aux menaces que font désormais peser « les strictures spécialisées » sur la presse et à la mise en garde de la HAM, JED fait valoir que « *face au mutisme coupable de ceux qui ont l'obligation de donner l'information, entendu comme la relation des faits, les journalistes n'ont plus d'autres choix que de se rabattre sur des sources "non autorisées" qui, c'est un secret de polichinelle, se révèlent souvent plus fiables.* »
14. Communiqué de presse du 26 décembre 2004 déposé à l'AFP par le ministre Mova Sakanyi .
15. Il y est dit que « *la personne du chef de l'État est sacrée en tant qu'il incarne la nation, et qu'en conséquence toute atteinte contre elle par voie de presse écrite ou audiovisuelle sera rigoureusement sanctionnée conformément à la législation en vigueur en République Démocratique du Congo.* »

LES MÉDIAS CONGOLAIS, VICTIMES D'UN PROCESSUS ÉLECTORAL CHANCELANT